Livret d'accueil

des

Stagiaires en Situation de Handicap

CPIE BELLE ILE EN MER
MAISON DE LA NATURE
PARTICIPER POUR PRÉSERVER !
www.belle-ile-nature.org

SOMMAIRE

Introduction..... Page 3

I. Le dispositif d'accueil des stagiaires en situation de handicap ..... Page 4

1. Qui m'accompagne ? .....Page 5

2. Comment se déroule ma formation ? .....Page 5

3. Les outils mis à ma disposition.....Page 6

II. Apprentissage et handicap ....Page 6

III. Partenariats ..... …..Page 7

IV. Contact utiles..... Page 7

V. Annexes..... Page 7

INTRODUCTION

Le CPIE Belle-Ile-en-Mer s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel. Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffrent d'un trouble de santé invalidant, sont accompagnés tout au long de leur formation. Le CPIE de Belle-Ile-en-Mer s'engage ainsi, pour toute personne présentant une situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- L'accompagner dans ses démarches.

Le CPIE de Belle-Ile-en-Mer se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap. Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et le CPIE de Belle-Ile-en-Mer ne peut être porté pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa certification.

Vous retrouverez dans ce Livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Enfin, vous trouverez dans ce Livret d'accueil, les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre parcours.

I. LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

1. Qui m'accompagne ?

Un référent Handicap est disponible au sein du CPIE Belle-île : Mr Guillaume FÉVRIER, (Directeur) joignable par :

Mail : guillaume.fevrier@belle-ile-nature.org

Tel : 02 97 31 40 15 / 06 74 19 32 77

Ses missions sont les suivantes :

- Assurer une veille sur les solutions de compensation du handicap

- Connaître les solutions logistiques pour faciliter l'accès et l'accueil du stagiaire
- Connaître les réseaux de partenaires / experts / acteurs du champ du handicap
- Assurer les meilleures conditions d'accueil et d'accès au lieu de la formation et la prise en compte par l'ensemble de l'équipe
- Assurer un suivi et des méthodes pédagogiques adaptées à la situation de la personne handicapée par des entretiens individualisés.

Il est votre interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

2. Comment se déroule ma formation ?

Un accompagnement en 3 étapes :

- **Quand parler de mon handicap ?**

Nous vous invitons à parler de votre handicap dès votre inscription. Il vous suffit d'indiquer dans l'espace prévu à cet effet sur votre bulletin de pré- inscription que vous êtes en situation de handicap.

Votre référent handicap conviendra alors d'un rendez-vous téléphonique pour clarifier vos besoins.

Il pourra vous être demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

- **Comment est adaptée ma formation ?**

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent handicap, celui-ci déterminera avec vous les mesures de compensation dont vous aurez besoin.

À titre d'exemple, voici quelques mesures de compensation proposées par le CPIE Belle-île-en-Mer :

TYPE	Possibilités de compensation / adaptation
LE HANDICAP MOTEUR	**1) Aide à la mobilité vers Belle-Île (logistique)** **2) Aide à l'organisation du séjour (restaurant, hébergement)** **3) Choix d'une salle de formation à proximité d'une gare et répondant aux normes d'accueil des PMR** • Adaptation de la formation : adaptation au cas par cas des séquences se déroulant à l'extérieur du lieu de formation (ex : sorties terrain) et adaptation des moyens pédagogiques (utilisation de supports vidéos/virtuels) • Assistance d'un auxiliaire externe **4) Sensibilisation du reste du groupe avec votre accord**
LE HANDICAP CONSÉCUTIF À UNE MALADIE	**1) Temps et rythme de formation aménagés incluant les pauses nécessaires** **2) Recours à l'intervention de ressources externes/spécialistes compétents**

INVALIDANTE	**3) Conditions de formation appropriées :** - réduction de la taille du groupe si nécessaire - choix d'une salle et d'une configuration adaptée si nécessaire **4) Sensibilisation du reste du groupe avec votre accord**
LE HANDICAP AUDITIF	**1) Adaptation de l'approche pédagogique :** - temps et rythme de formation aménagés - posture, gestuelle et diction du formateur/de la formatrice adaptées - contenu pédagogique adapté - supports pédagogiques adaptés (mise à disposition d'un micro amplificateur) **2) Recours à l'intervention d'interprètes** **3) Conditions de formation calmes et appropriées :** - réduction de la taille du groupe - choix d'une salle insonorisée et sans nuisance extérieure **4) Sensibilisation du reste du groupe avec votre accord**
LE HANDICAP PSYCHIQUE ET INTELLECTUEL	**1) Adaptation de l'approche pédagogique :** - temps et rythme de formation aménagés - posture et gestuelle du formateur / de la formatrice adaptées - contenu pédagogique adapté **2) Recours à l'intervention de ressources externes/spécialistes compétents** **3) Conditions de formation appropriées :** - réduction de la taille du groupe - choix d'une salle et d'une configuration adaptée privilégiant le confort, la convivialité **4) Sensibilisation du reste du groupe avec votre accord**
LE HANDICAP VISUEL	**1) Adaptation de l'approche pédagogique :** - posture et gestuelle du formateur / de la formatrice adaptées - contenu pédagogique adapté (présentation en audio-description) **2) Recours à l'intervention de ressources externes/spécialistes compétents** **3) Conditions de formation appropriées :** - réduction de la taille du groupe - choix d'une salle et d'une configuration adaptée privilégiant un bon éclairage et une proximité avec le formateur / la formatrice - un vidéo-projecteur de haute qualité permettant un affichage des caractères en grand et clair - supports pédagogiques adaptés (mise à disposition d'un écran d'ordinateur individuel avec caractères en grand) **4) Sensibilisation du reste du groupe avec votre accord.**

- **Comment est organisé le suivi de ma formation ?**

Tout au long de votre formation, votre référent handicap reste à votre écoute.

Il évalue avec vous la bonne adaptation des mesures de compensation à votre situation et vous propose des solutions d'amélioration si nécessaire.

Le référent handicap s'assure du respect du processus d'accompagnement des personnes en situation de handicap, par les différents formateurs.

Il assure la liaison avec le référent pédagogique et le référent administratif.

Votre référent handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

III. PARTENARIATS

Le CPIE de Belle-Ile-en-Mer met en place différents partenariats afin de vous accompagner pour le bon déroulement de votre formation.

. V. ANNEXES (sur demande)

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)

Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles